

Parole au Clemi

Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'informations

Pascal Famery et Carole Hourt, secteur « Expression des jeunes - journaux scolaires et lycéens », travaillent tous les deux au Clemi, ils nous présentent le rôle et le travail du Clémi.



Historique du Clemi

Le Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information (Clemi) est un établissement du ministère de l'Éducation nationale. Il a été créé en 1983, par Alain Savary, alors ministre, sur proposition de Jacques Gonnet et Pierre Vandevorde. La mission du Clemi est « *de promouvoir, notamment par des actions de formation, l'utilisation pluraliste des moyens d'information dans l'enseignement, afin de favoriser une meilleure compréhension par les élèves du monde qui les entoure, tout en développant leur sens critique* » (Décret d'avril 1983). Le Clemi propose aux enseignants des programmes de formations, d'animations, d'échanges et des publications pédagogiques.



En quoi cette éducation aux médias vous paraît-elle nécessaire ?

L'éducation aux médias n'est pas une nouvelle matière, elle doit traverser toutes les disciplines.

C'est un enjeu majeur de la formation du citoyen, si l'on considère la place des médias dans notre démocratie et dans la vie des jeunes, notamment dans leur rapport aux nouveaux

médias. Il faut pouvoir donner aux enfants les outils pour décrypter le langage des médias, le plus tôt possible, et que les enseignants puissent intégrer l'apport des médias dans leurs enseignements. Pour comprendre les médias, les enfants doivent aussi produire, il s'agissait déjà de favoriser la pratique des médias à l'école : journaux scolaires, radios scolaires, ateliers vidéos...



Les journaux scolaires au Clemi

Le fonds actuel comprend entre 60 000 à 80 000 exemplaires de journaux. En 2002, une circulaire a mis en place le dépôt pédagogique. Il s'agit de l'officialisation de la reconnaissance de la presse scolaire et lycéenne. Cette circulaire demande aux chefs d'établissement de conserver cinq exemplaires des journaux (deux pour leur fonds propre) et trois pour le Clemi. De ces trois numéros, un est conservé pour archivage général ; le deuxième sert à la consultation, le troisième sert à l'archivage académique.



Pourquoi un traitement documentaire des journaux ?

Très vite, l'équipe s'est rendue compte de l'intérêt de l'analyse du

contenu des journaux. Pour les 10 ans du Clemi en 1993, a été réalisé un travail d'analyse du contenu de dix ans de journaux scolaires et lycéens.

Puis, à partir de 2001, des revues de presse annuelles portant sur le traitement de l'actualité dans les journaux scolaires et lycéens ont été éditées ainsi que des revues de presse thématiques (« De l'amour », « De la gourmandise »).

La revue de presse annuelle se veut un retour en direction des élèves et des enseignants ayant envoyé leur journal, et, au-delà, à l'institution scolaire et à la société. Elle fournit des repères en matière de liberté d'expression. Elle stimule la réflexion et l'enrichissement des journaux. Depuis la rentrée 2005, chaque numéro est indexé et se voit attribuer une fiche documentaire. Cela permet de retrouver rapidement les journaux ayant traité d'un thème donné.



Quelles sont les demandes qui arrivent au Clemi ?

Des enseignants et des élèves qui lancent un journal viennent puiser des idées en consultant la collection. Les journalistes, les chercheurs, les associations qui travaillent sur un thème et désirent connaître la parole des jeunes sur le sujet. Le Clemi au plan national et au plan académique se



met à la disposition des enseignants et des élèves qui veulent faire un journal, pour leur proposer aides, conseils et formation.



Ce que l'on peut lire dans la presse scolaire et lycéenne

On y découvre une véritable richesse sur la perception de l'actualité, le vécu des jeunes : on peut ainsi mieux comprendre leur univers (Internet, portables, jeux vidéos mais aussi relations, famille, amour...). C'est un facteur de lien social : on y trouve beaucoup de textes sur la récréation, les sanctions, la discipline en classe, la cantine, le rapport aux enseignants... La presse scolaire et lycéenne est une sorte d'observatoire de la jeunesse. S'y exprime une parole des plus authentiques, massive et plurielle. Cette presse est un lieu où se forment les opinions et se développe la culture du débat.



Liberté d'expression et censure, quels sont les droits des jeunes ?

La référence sur les journaux, loi de 1989, reconnaît la liberté d'expression des collégiens et des lycéens. Les lycéens peuvent créer des journaux sans autorisation ni contrôle préalable. Un élève même mineur peut être responsable de publication avec l'autorisation de ses parents, il endosse alors la responsabilité juridique du journal. Le chef d'établissement peut suspendre ou interdire la diffusion d'un

numéro, il doit notifier par écrit sa décision. Les élèves peuvent ainsi se positionner. Le débat est ensuite porté au sein du conseil d'administration.

Le Clemi peut être sollicité pour assurer une mission de conciliation ou de médiation en cas de difficultés autour d'un journal.

Il est par ailleurs membre de l'Observatoire des pratiques de presse lycéenne : dix-huit organismes, syndicats, associations de parents de lycéens y « travaillent ensemble pour créer un climat de confiance autour d'une presse lycéenne libre et responsable ». Les revues de presse témoignent de façon éclatante de la liberté d'expression dont peuvent jouir les journaux au sein de l'Éducation nationale, de la maternelle au lycée. Elle incite à dépasser les craintes ou les crispations qui peuvent parfois apparaître face à la parole des élèves.



Quels sont les liens du Clemi avec l'ICEM ?

Ils sont historiques, l'ICEM participe au conseil d'orientation et de perfectionnement du Clémi. L'ICEM est associé depuis l'origine aux travaux du Clemi. De nombreux enseignants du réseau Clemi sont liés à l'ICEM.

- ❖ Les revues de presse et études peuvent être commandées au Clemi ou téléchargées sur son site : www.clemi.org (rubrique médias scolaires et lycéens).
- ❖ « Réponses aux questions les plus fréquemment posées lorsque l'on veut créer un journal scolaire ou lycéen » sur le site du Clemi.
- ❖ « Créer son journal au lycée, au collège », version actualisée en 2005, Odile Chenevez, Pascal Famery, Victoires – Éditions, 17 euros. Peut être commandé auprès du Clemi.
- ❖ « Pratiques innovantes - L'éducation aux médias de la maternelle au lycée », Direction de l'enseignement scolaire, Clemi, 2005, SCEREN, à commander au Clemi.
- ❖ Observatoire des pratiques de presse lycéenne : www.obs-presse-lycéenne.org.



Enjeux actuels

Il faut vraiment valoriser le journal scolaire, la fonction d'expression des blogs est marginale et on ne sait ce qu'il en restera.

Le journal, produit social et collectif, au sein de l'école, est irremplaçable. C'est une parole écrite mémoire du présent. Il ne faut pas nier les progrès technologiques sans perdre pour autant la valeur fondamentale des journaux scolaires.

Pascal Famery

(p.famery@clemi.org - 01 53 68 71 13),
Carole Hourt (c.hourt@clemi.org
- 01 53 68 71 30)
Cleml - 391 bis rue de Vaugirard
75015 Paris

Propos recueillis
par Marguerite Bachy

MESSAGES

- ❖ *Surtout, ne jetez pas les journaux scolaires, envoyez-les au Clémi.*
- ❖ *Il faut tout envoyer, même des photocopies, ce qui va permettre l'archivage à mettre en complémentarité avec celui fait au sein de l'ICEM.*
- ❖ *Même les journaux les plus humbles ont leur place dans cette mémoire.*
- ❖ *Entre 2002 et 2005 il y a eu une augmentation de 300 à 837 titres reçus.*
- ❖ *Le but du Cleml est de mettre en réseau la parole des jeunes.*
- ❖ *Chantier mettre en correspondance les réseaux existants.*
- ❖ *Il faut encourager le dépôt pédagogique qui va permettre d'enrichir le travail.*
- ❖ *Ce fonds est ouvert à la consultation sur simple demande de rendez-vous.*
- ❖ *Les enseignants qui veulent venir avec leurs élèves peuvent le faire.*
- ❖ *Les correspondants académiques peuvent aussi se déplacer dans les classes.*